

((ca. 2'132 Zeichen))

Oléagineux 2024 : inscription online jusqu'au 11 juin 2023

Tous les agriculteurs qui souhaitent cultiver du colza, du tournesol et du soja pour la récolte 2024 peuvent désormais s'inscrire en ligne sur Agrosolution.ch. Les huileries annoncent à nouveau une quantité de transformation souhaitée de 106'000 t de colza (dont 34'000 de colza HOLL) pour la récolte 2024. Pour le tournesol, la quantité contractuelle reste stable avec 20'000 t (dont 13'000 t de tournesol HO) au même niveau que pour l'année 2023.

Colza : un potentiel de développement existe

La demande en colza reste élevée. Même si les surfaces ont progressé, le potentiel n'est pas encore entièrement utilisé.

Pour les récoltes 2020 à 2023 déjà, les transformateurs avaient annoncé une quantité commercialisable de 106'000 t de colza. Comme cette quantité n'a pas été atteinte jusqu'à présent, les producteurs peuvent encore augmenter les surfaces de production pour la récolte 2024. Des nouveaux producteurs et des surfaces supplémentaires sont toujours recherchés ! Les nouveaux producteurs de colza peuvent s'inscrire directement sur www.agrosolution.ch.

Tournesol : quantité contractuelle stable à 20'000 t

Après l'augmentation de la quantité de la convention-cadre à 20'000 t de tournesol pour la récolte 2023, la même quantité pourra également être attribuée pour la récolte 2024. La motivation des agriculteurs pour cette culture facile à entretenir et dotée d'une image très positive est élevée.

Soja

La quantité attribuée sera entièrement commercialisée dans le secteur fourrager, aussi pour la récolte 2024. Le soja suisse est demandé par les fabricants d'aliments et 7'500 t pourront être attribuées.

Délais d'inscription pour tous les oléagineux : 11 juin 2023

Les anciens producteurs reçoivent par e-mail une invitation à s'inscrire on-line, avec les liens directs. En cas de question, vous pouvez contacter Agrosolution à Lausanne au 021 601 88 08. L'inscription doit être transmise **jusqu'au 11 juin 2023 au plus tard**. L'attribution définitive sera ensuite effectuée par la FSPC et transmise aux producteurs au début juillet, par e-mail.

FSPC, Rahel Emmenegger